Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac ST2S, veuillez visiter :
bacst2s.fr/annales-sujets-et-corriges

BAC ST2S • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

Bac ST2S

Sciences et techniques sanitaires et sociales

Session 2024 • Code sujet : **24-2SST2SME1** • Durée : **3 heures** • Coefficient : **16**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Mobilisation des connaissances : veille sanitaire et protection de la population** (1 question) — **Page 3**
2. **Santé et urbanisme : aménagement urbain et inégalités territoriales de santé** (2 questions) — **Page 4**
3. **Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) — **Page 5**

Sujet officiel (PDF) : https://bacst2s.fr/assets/annales/bac-st2s/Sciences et techniques sanitaires et sociales/2024/Bac ST2S - Sciences et techniques sanitaires et sociales - Session 2024 - 2-Sujet.pdf

1. Mobilisation des connaissances : veille sanitaire et protection de la population

Cette partie évalue la mobilisation des connaissances sur le système de veille sanitaire. Aucun dossier documentaire spécifique n'est fourni pour cette question.

Question. Expliquer comment le système de veille sanitaire participe à la protection de la population.

La veille sanitaire collecte et analyse en continu des données issues notamment des professionnels de santé, des laboratoires et des dispositifs de surveillance. Santé publique France et les agences régionales de santé peuvent ainsi repérer une hausse inhabituelle de cas, une maladie émergente ou un risque lié à l'environnement. Après évaluation, l'alerte est transmise aux autorités compétentes, qui organisent la réponse : enquêtes, mesures de prévention ou de contrôle et information de la population. Le suivi de l'événement permet ensuite d'adapter ces mesures et d'en évaluer l'efficacité.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> La veille sanitaire détecte les menaces, déclenche l'alerte et guide les mesures de prévention et de contrôle qui protègent la population.

2. Santé et urbanisme : aménagement urbain et inégalités territoriales de santé

Un dossier documentaire présente les déterminants de santé en milieu urbain, les effets des aménagements et les inégalités observées dans les quartiers prioritaires de la ville. Il expose aussi différents cadres de politiques publiques et un exemple de renouvellement urbain à Pierrefitte-sur-Seine.

Question 1. L'urbanisme a pour objectif l'organisation et l'aménagement des espaces de la ville afin d'assurer le bien-être de l'Homme, d'améliorer les rapports sociaux et de préserver l'environnement. Montrer que l'aménagement des espaces urbains est un déterminant de santé en vous appuyant sur le dossier documentaire.

L'aménagement urbain agit sur plusieurs déterminants environnementaux : pollution de l'air, bruit et chaleur. Le trafic motorisé expose aux polluants liés aux maladies respiratoires et cardiovasculaires ; le manque de végétation accentue les îlots de chaleur et leurs effets sur la santé physique et mentale.

À l'inverse, les rues scolaires sécurisent les abords des écoles, réduisent les polluants et encouragent la marche. Les espaces verts et bleus atténuent la chaleur, le bruit et la pollution, favorisent l'activité physique, les interactions sociales et le ressourcement. Ainsi, les choix d'organisation de la ville influencent directement la santé et le bien-être de ses habitants.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> L'aménagement urbain détermine les expositions, les comportements et les relations sociales qui influencent la santé et le bien-être.

Question 2. Expliquer, en vous appuyant sur le dossier documentaire, comment les politiques de santé et les politiques sociales visent à réduire les inégalités territoriales de santé des quartiers prioritaires de la ville (QPV).

Les QPV cumulent difficultés sociales et environnementales : pauvreté trois fois plus élevée, chômage 2,5 fois supérieur, déserts médicaux, pollution et chaleur. Le diabète y dépasse de 7 points et l'asthme de 6 points les niveaux observés ailleurs. Les politiques publiques agissent à plusieurs échelles pour réduire ces inégalités.

1. Les PNSE et PRSE visent à réduire les nuisances, surveiller les expositions, financer la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique, et protéger les populations vulnérables.
2. La politique de la ville soutient la cohésion sociale, rénove les logements et améliore le cadre de vie, tout en favorisant l'emploi et l'insertion.
3. À Pierrefitte-sur-Seine, le renouvellement urbain prévoit des espaces verts, des aires d'activité et un jardin apaisé.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Les politiques de santé réduisent les risques environnementaux ; les politiques sociales améliorent le cadre de vie, la cohésion et les perspectives des habitants des QPV.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2024)

Bilan de l'épreuve : L'épreuve de spécialité Sciences et techniques sanitaires et sociales du baccalauréat technologique, session 2024, porte le code 24-2SST2SME1. D'une durée de trois heures et de coefficient 16, elle comprend une question de connaissances sur la veille sanitaire et un dossier sur la santé et l'urbanisme. Elle évalue l'analyse des déterminants de santé et des politiques de réduction des inégalités territoriales.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Les choix d'aménagement urbain influencent les expositions à la pollution, au bruit, à la chaleur et aux risques liés au cadre bâti.
- Les mobilités actives peuvent accroître l'activité physique tout en réduisant les émissions et l'exposition au bruit et aux polluants.
- Les espaces verts et bleus atténuent certains stress environnementaux, favorisent les activités et les interactions sociales, et soutiennent le bien-être.
- Les PNSE, PRSE et contrats de ville mobilisent des actions complémentaires pour améliorer le cadre de vie et réduire les inégalités.

Points de vigilance & attentes du jury

- Relier chaque choix d'aménagement à ses effets sur la santé, le bien-être et l'environnement.
- Exploiter précisément les données et comparaisons des documents en identifiant les populations concernées.
- Distinguer les cadres d'action nationaux, régionaux et locaux et préciser leurs objectifs.
- Étayer les réponses avec des exemples du dossier, notamment les rues scolaires et le renouvellement urbain.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment montrer qu'un aménagement urbain agit sur la santé ?

Reliez l'aménagement à une exposition ou à une ressource, puis expliquez ses conséquences sanitaires. Par exemple, réduire le trafic peut limiter pollution et bruit, tandis que les espaces verts favorisent le rafraîchissement et le bien-être.

Q : Quelle différence faire entre un PNSE et un PRSE ?

Le PNSE fixe des orientations nationales en santé environnementale et est renouvelé tous les cinq ans. Le PRSE décline des actions à l'échelle régionale, en tenant compte des expositions, des populations vulnérables et des inégalités locales.

Q : Comment gérer le temps et les points dans cette épreuve ?

L'épreuve dure trois heures. La première partie vaut 6 points et la seconde 14 points, répartis en deux questions de 7 points. Répartissez votre temps en conséquence et gardez quelques minutes pour vérifier que chaque consigne est traitée.

Q : Que faut-il faire pour répondre aux attentes du jury dans le dossier ?

Construisez une réponse organisée qui répond directement à la consigne, mobilise les documents et explique les liens de cause à effet. Appuyez-vous sur des données pertinentes et distinguez les mesures sanitaires, sociales et urbaines.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bacst2s.fr/assets/annales/bac-st2s/Sciences et techniques sanitaires et sociales/2024/Bac ST2S - Sciences et techniques sanitaires et sociales - Session 2024 - 2-Sujet.pdf
Ressources Bac ST2S : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.